



CAPD du jeudi 29 janvier 2015

## Déclaration SE-Unsa 34

Madame l'Inspectrice d'Académie,  
Mesdames, Messieurs

Avant d'entamer les travaux de cette CAPD, le SE-Unsa souhaite rendre compte de la vive émotion des collègues suite aux attentats envers la démocratie commis au début de ce mois. Nous portons collectivement le devoir de transformer la colère et l'indignation en mobilisation pour opposer la force de la République à la lâcheté et à la barbarie des extrémistes.

Le débat public, a naturellement placé l'École, une fois de plus, au centre, comme si elle devait apporter LA solution aux maux de notre société. Et le politique n'a pas été en reste pour nous proposer des solutions aussi éculées et inutiles les unes que les autres, allant du port obligatoire de l'uniforme ou de la blouse selon les goûts, à l'affichage de la Marseillaise dans chaque classe en passant par le flottement permanent du drapeau tricolore dans les établissements. Bref tout l'arsenal des grigris républicains a été agité, pour se rassurer et se donner bonne conscience.

**Pour le SE-Unsa, l'École ne peut pas tout.** Elle est, comme toujours, l'exact reflet de notre société. Elle est aussi l'institution dont les acteurs, quotidiennement, âprement, pied à pied, luttent contre la violence, l'intolérance, le racisme et la xénophobie. Elle est en première ligne et ses personnels sont aujourd'hui extrêmement mobilisés.

Certes, il faut bâtir un plan d'urgence, sur le court terme, mais il est également vital de mener un travail sur le temps long, pour montrer aux équipes qu'elles sont soutenues dans la transmission des valeurs républicaines qui ont conduit dans la rue des millions de personnes ces derniers jours. Accompagner les personnels, cela signifie aussi, les former. Fournir des outils sera vain si l'on n'apprend pas à les utiliser.

Le SE-Unsa attend autre chose de l'après 11 janvier. La liberté ne se négocie pas, elle se défend, notamment par l'éducation et la laïcité qui forgent le libre-arbitre et le vivre-ensemble.

La laïcité n'est pas un fait acquis. La laïcité ne va pas de soi, elle doit sans cesse être revivifiée. L'école doit y prendre toute sa part. Le SE-Unsa y veillera.

Vous installez aujourd'hui, Madame l'inspectrice d'Académie, une nouvelle CAPD issue des élections professionnelles de décembre 2014, avec des représentants du personnel élus pour 4 ans. Je me suis déjà exprimé lors de la CAPD du 16 décembre sur ces élections, je n'y reviendrai pas. Les Professeurs des Ecoles et les Instituteurs de l'Hérault ont donné une majorité de suffrages au SE-Unsa 34. C'est une première et je tiens à les en remercier ici. Les élus du SE-Unsa 34 auront à cœur d'honorer la confiance qui leur est ainsi faite.

Mais, pour les élus du personnel, honorer leur mandat et leur mission suppose que le dialogue social fonctionne et que les instances représentatives jouent pleinement leur rôle. Ce n'est pas acquis dans l'Académie de Montpellier. Le SE-Unsa conteste la forte tendance à la « Rectoralisation », si je peux m'exprimer ainsi, de la gestion et organisation du premier degré.

Le SE-Unsa a obligé le Rectorat à revoir la représentativité du groupe de travail sur le mouvement des Professeurs des Ecoles et des Instituteurs. Non qu'il soit opposé par principe à toute harmonisation académique au bénéfice des collègues, mais parce que les élus des 5 CAPD de l'académie ont leur mot à dire. Et surtout parce que les règles de ce mouvement sont de la responsabilité des DSDEN et des CAP départementales. Le SE-Unsa est d'ailleurs toujours dans l'attente des propositions de l'administration et du calendrier départemental de concertation et de mise en œuvre pour le mouvement 2015. Sur ce dossier, comme sur d'autres, parmi lesquels je citerai l'Education Prioritaire, la formation initiale ou continue des enseignants, la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité des élèves, des enseignants et des écoles, les instances départementales sont muettes et inopérantes. Ce n'est pas la conception du

SE-Unsa 34. Ce constat est partagé par d'autres organisations syndicales de l'Unsa Education. Fort de ces avis, je vous demande, Madame l'Inspectrice d'Académie, d'agir pour que le dialogue social respecte les instances départementales.

Pour terminer, le SE-Unsa souhaite revenir sur le dossier des rythmes scolaires qui n'est pas clos. Cette première année de généralisation, avec ses réussites mais aussi ses difficultés, exige un vrai suivi. Le SE-Unsa, lors du Comité Départemental, a demandé que se tiennent des comités de suivi locaux, communaux ou intercommunaux. De ces indispensables ajustements dépend la réussite. Pour l'instant, seules les collectivités territoriales semblent avoir été l'objet de communication. Rien pour les écoles et leurs personnels. Je renouvelle aujourd'hui la demande. Et pour que les équipes enseignantes puissent y prendre part, une souplesse sur la gestion de leurs obligations de service doit leur être accordée, au moins dans le cadre des 108 heures.

Je vous remercie.

Jean-luc Vaïsse

Secrétaire départemental SE-Unsa 34